

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	17.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Wehrpflicht
Akteure	Heer, Alfred (svp/udc, ZH) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wehrpflicht, 2009*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Bevölkerungsschutz	1

Abkürzungsverzeichnis

SiK-SR Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates

CPS-CE Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Bevölkerungsschutz

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 07.09.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de septembre, une initiative parlementaire a été déposée par le député Heer (udc, ZH). Elle propose la **réduction du nombre de jour de service** à la protection civile et la mobilisation des personnes astreintes en cours de répétition aux seules situations de besoin pressant. Le **Conseil national** a adopté cette initiative par 103 voix contre 56. Les groupes socialiste et écologiste se sont opposés en bloc à cette proposition. La majorité a estimé qu'il fallait donner une marge de manœuvre suffisante aux cantons et aux communes pour convoquer les personnes astreintes aux cours uniquement pour accomplir des tâches précises et ciblées. Elle a considéré qu'il en allait de la crédibilité de la protection civile. Le **Conseil des Etats** a rejeté cette initiative de manière tacite. La CPS-CE a estimé que l'initiative Heer mélangeait la thématique de l'instruction avec celle des engagements au profit de la collectivité publique tels qu'ils étaient organisés par les communes et les cantons. La commission a ajouté qu'une révision de la Loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) était en cours de révision et pouvait apporter des améliorations concernant les problèmes soulevés.¹

1) BO CN, 2009, p. 937 ss.; BO CE, 2009, p. 801 s.